



Nom de l'épreuve : CELEBRATION TROPHY

Dates 18 et 19 avril 2009

Lieu : Petit cul de sac marin et baie du Gosier

Autorité organisatrice : TRISKELL Organisation

1. REGLES

La régata sera régie par :

- a. Les règles telles que définies par *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*
- b. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- c. Les Règles des classes concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course
- d. Les Instructions de Course, leurs Annexes et éventuels avenants
- e. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe
- f. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- a. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Catamaran de sports
Catamarans habitables
Monocoques côtiers
Monocoques habitables
- b. Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire joint et en le déposant au Marina Yacht Club ou en l'envoyant par courriel à organisation@triskellcup.com jusqu'au vendredi 10 avril. La pré-inscription est également possible sur le site <http://www.triskellcup.org>
Les inscriptions définitives et leur règlement se feront au Marina Yacht Club les 13 14 et 15 avril 2009 à partir de 18h00
- c. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription
 - leur licence FF Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassèrent dûment complétée
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

- d. Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront prendre une licence provisoire pour la durée de la manifestation afin de couvrir leur participation ou alors justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants: 36 € par concurrent pour toute la durée de la manifestation ainsi que le diner du samedi soir pour toutes les classes

5. PROGRAMME

- a. Confirmation d'inscription
Du lundi 13 au mercredi 15 avril à partir de 18h00 au Marina Yacht Club
- b. Jours de course
Samedi 18 et dimanche 19 avril: courses pour toutes les classes
- c. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est fixé à 09h25

6. JAUGE

- a. Les monocoques côtiers courent sous la jauge HN
- b. Les autres monocoques SPI1 et SPI2 courent sous la jauge CSA
- c. Les multicoques habitables courent sous la jauge MULTI 2000
- d. Les catamarans de sport courent sous la jauge voile légère

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Conformément aux prescriptions de la fédération française de voile, les instructions de course type feront l'objet d'un affichage. Les Annexes propres à la «Célébration Trophy » seront remises aux équipages lors de la confirmation des inscriptions. Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de parcours «type banane»

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3. Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers de chaque classe au vu des classements généraux
La remise des prix est prévue le dimanche 19 avril à partir de 18h00

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter
ASSOCIATION LE TRISKELL
15, POIRIERS de la MARINA
97110 POINTE A PITRE
organisation@triskellcup.com

www.triskellcup.com

Association TRISKELL: Jean-Michel MARZIOU Tel: 0690.49.57.57.